



Demande de Délégation

Toutes les délégations sont soumises au règlement 2/19, section 10.1: pour permettre aux membres du conseil de se préparer pour les délégations, tous les présentateurs doivent s'inscrire auprès du C.A.O. du sujet et de la portée de la présentation par écrit.

Nom du délégué: _____ Date: _____

Address: _____ Ville/Prov/Code Postale: _____

Tele: (Travaille) _____ (domicile) _____ (Fax) _____

1) Quel est le but de votre présentation / comparution devant le conseil? (EN DÉTAIL)

2) Qu'aimeriez-vous réaliser de votre présentation / comparution devant le conseil?

NOTEZ S'IL VOUS PLAÎT:

- ❖ Les délégations doivent être reçues par écrit au bureau municipal au plus tard à 16 h 30 le mercredi précédant la date de la réunion à laquelle vous souhaitez présenter / comparaître.
- ❖ Date et heure de la délégation à déterminer par le C.A.O.

Soumises au règlement 2/19 Sec 10.2: Il n'y a pas de limite au nombre de délégations inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du conseil, mais le C.A.O. est autorisé à programmer des délégations comme il le juge approprié.

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT:

Date de réception: _____ Initiales du personnel: _____

Temps désigné de delegation: _____ AM / PM Date de la réunion du conseil: _____